



GUIDE SUR LES DONN PLANIFIÉS

pour contribuer à une cause qui nous tient à cœur, au-delà du temps.

Mission de l'Accueil Bonneau

Accueillir la personne en situation ou à risque d'itinérance en l'accompagnant au quotidien dans la réponse à ses besoins essentiels et la quête d'une meilleure qualité de vie et d'un mieux-être.

Historique

L'histoire débute en mai 1877. M. Joseph Vincent, propriétaire de bateaux, remarque beaucoup de personnes errantes dans le Vieux-Montréal. À la suite d'un entretien avec un aumônier de la Société Saint-Vincent de Paul et le vicaire de la paroisse, M. Joseph Vincent loue puis transforme une ancienne caserne militaire où il installe, avec l'aide des Sœurs Grises, un refuge pour hommes et femmes.



Face à des besoins grandissants, l'œuvre s'installe en 1904 sur le site actuel de la rue de la Commune. C'est en 1909 que Sœur Rose de Lima Bonneau se retrouve au service des sans-abris. Son dévouement et sa grande débrouillardise feront sa renommée. Au plus fort de la crise économique à l'été de 1931, elle servit plus de 60 000 repas. Elle meurt en 1934, mais son nom restera bien vivant. Les itinérants continuent de dire : « Je m'en vais chez la Sœur Bonneau » d'où le nom « Accueil Bonneau ».



Pourquoi donner à l'Accueil Bonneau ?



Parce que les besoins des personnes démunies sont encore très grands !

L'Accueil Bonneau vise à aider les gens les plus fragiles de la société en améliorant leurs conditions de vie. Afin d'y parvenir, l'organisation commence par combler leurs besoins de base dans un environnement sécuritaire et accueillant.

- Salle à manger : une moyenne de 600 repas par jour, 365 jours par année.
- Des douches sont à la disposition des usagers.
- Vestiaire : plus de 60 000 pièces de vêtements et d'articles d'hygiène personnelle par an.
- Un service de coiffure et barbier est offert.

L'Accueil Bonneau offre également de l'aide pour diminuer les douleurs physiques

- Soins de podiatrie
- Soins chiropratiques
- Massages thérapeutiques
- Accès à des soins de proximité offerts par une infirmière

Vos dons contribuent
directement à la pérennité
de l'Accueil Bonneau

Une fois la faim assouvie et les douleurs soignées, le stress diminue. Ceci permet aux intervenants sociaux d'entrer en contact et d'aider les personnes qui sont disposées à entreprendre le long et difficile chemin vers la réinsertion sociale.

- Une trentaine d'intervenants sont présents chaque jour afin de créer des liens de confiance et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches.
 - Un service de fiducie permet une saine gestion de leur budget.
 - Un total 165 studios répartis dans quatre maisons gérées par l'Accueil Bonneau sont offerts à ceux qui sont prêts à sortir de la rue. Un accompagnement pour l'accès à un logement abordable est aussi disponible.
 - L'atelier d'art et le studio de musique offrent des occasions insoupçonnées de communication et d'échange.
 - Un programme de formation et d'intégration socioprofessionnelle facilite la réinsertion vers le marché du travail.
-

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

« Un don planifié est l'aboutissement d'un processus de planification de dons de bienfaisance, immédiats ou futurs, qui reflète les désirs et les objectifs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien. »

Définition de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés.

Le don planifié se fait habituellement à la suite d'une planification financière, fiscale ou successorale et peut prendre plusieurs formes : don testamentaire, assurance vie, rente ou régime enregistré, chacun comportant des attributs fiscaux différents.

Les dons planifiés ont un impact direct sur la pérennité de l'œuvre de l'Accueil Bonneau. Ils permettent de financer à long terme les services qu'elle déploie aux plus défavorisés de la société et d'être moins sujette aux fluctuations économiques. Leur administration nécessite moins de ressources que la mise en œuvre de collectes de fonds périodiques et votre don s'en trouve alors maximisé.

Un don planifié peut prendre effet maintenant ou dans l'avenir. Il doit tenir compte des objectifs du donateur, de sa situation personnelle, familiale et fiscale.

La Fondation Accueil Bonneau a un spécialiste de ces questions qui sera en mesure de répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner dans la planification et le choix que vous ferez ultimement. Il pourra, au besoin, vous mettre en contact avec les professionnels requis si vous n'en avez dans votre entourage.

**Le don planifié, c'est la possibilité de continuer à contribuer pour une cause qui nous tient à cœur, au-delà du temps.
Chaque don, peu importe le montant, est important pour l'Accueil Bonneau.**





Les bénévoles de l'Accueil Bonneau offrent près de 60 000 heures de bénévolat chaque année.

Versements périodiques

De plus en plus de gens choisissent de répartir leur don annuel en plusieurs versements prélevés au compte ou sur le salaire.

Ces dons périodiques auront moins d'impact sur le budget courant du donateur. De plus, leur administration nécessite moins de ressources que la mise en œuvre de collectes de fonds et le don s'en trouve alors optimisé.

L'histoire de Jeanne

« J'ai commencé à être bénévole pour l'Accueil lorsque mes enfants ont quitté la maison. Je voulais me rendre utile et c'est un peu par hasard que j'ai approché l'Accueil Bonneau pour y donner un coup de main. Cela aura duré vingt ans. Rapidement, je suis devenue beaucoup plus sensible au problème de l'itinérance. J'ai pu faire la connaissance de plusieurs bénéficiaires, je les ai vus évoluer et j'ai compris toute l'importance des services, à mon avis essentiels, que rend l'Accueil Bonneau et du travail crucial des intervenants.

Le temps de la vraie retraite étant arrivé, j'avais de la difficulté à me résoudre à ne plus aider, à ne plus faire partie de la solution. J'ai rencontré quelqu'un de la Fondation qui m'a suggéré de prolonger ma contribution à la cause en donnant mensuellement un montant d'argent qui n'affectera pas mon niveau de vie.

Je reçois régulièrement des nouvelles de l'Accueil et je me dis qu'il y a un peu de moi dans leur réussite et j'en suis fière ».



Une moyenne de 700 repas sont servis chaque jour.

Les biens immobiliers

Que ce soit un terrain, un immeuble, une résidence ou un chalet, ces dons seront généralement vendus par la Fondation afin d'en convertir la valeur en argent.

Les biens immobiliers peuvent être donnés au moment qui convient le mieux au donateur, que ce soit de son vivant ou à son décès, les règles fiscales demeurant essentiellement les mêmes.

Un reçu aux fins fiscales sera produit par la Fondation à la valeur marchande du bien au moment de la réception.

Il est à noter que la transmission d'un bien immeuble doit se faire par acte notarié au Québec.

L'histoire de Maurice

« Je donne à l'Accueil Bonneau depuis des années. Très jeune, j'ai eu connaissance qu'un membre de notre famille avait eu moins de chance que les autres et était sans-abri à Montréal. Le nom de l'Accueil Bonneau a été mentionné à quelques reprises dans la famille et plus vieux j'ai voulu savoir ce qu'était cette organisation. J'ai été faire une visite une fois et ça m'a touché de voir la misère de si près. On n'en a pas vraiment conscience quand on rencontre un itinérant de temps en temps sur notre route, sans plus. De voir autant de gens dans le besoin, ça m'a marqué pour toujours! Et de penser qu'un membre de ma famille en avait utilisé les services, ça m'a encore plus incité à faire quelque chose.

J'ai été entrepreneur toute ma vie et j'ai bien réussi en affaires. Un peu moins du côté familial. À ma retraite, je me retrouve sans femme ni enfants. Trop occupé à travailler, je n'ai pas vu le temps passer. J'ai vendu tous mes terrains, commerces, machines et je n'ai gardé que ma maison. C'est ma sécurité, ma paix, et j'y garde les souvenirs de ma jeunesse. Mes frères et sœurs, neveux et nièces n'ont pas vraiment besoin de moi. La majorité d'entre eux ont du succès et vivent très bien. J'ai été voir mon notaire récemment. Lorsque je décèderai, ma maison ira à l'Accueil Bonneau. Moi, je ne veux pas la vendre. Je veux y rester le plus longtemps possible. Ils vont s'en occuper lorsque je ne serai plus là et l'argent qu'ils en retireront servira aux plus pauvres. »



Plus de 60000 pièces de vêtements et d'articles d'hygiène personnelle sont distribués annuellement.

Les placements

Les valeurs mobilières

Le donateur peut transférer directement des valeurs mobilières admissibles à la Fondation Accueil Bonneau plutôt que de les vendre et faire un don avec le produit de cette vente. Un choix stratégique permettant de profiter d'avantages fiscaux propres à ce type d'investissement. Il est important de consulter un spécialiste en la matière avant de procéder pour maximiser l'économie fiscale.

Les produits enregistrés de retraite

Ce sont des véhicules financiers qui peuvent être transmis à la Fondation après le décès du donateur et qui viendront diminuer la facture fiscale de la succession. Il est recommandé de consulter son conseiller financier et son conseiller juridique pour en comprendre les mécanismes et profiter des avantages qui y sont reliés. Au besoin, le spécialiste de la Fondation se fera un plaisir de vous accompagner dans cette démarche.

TYPES DE PRODUITS ENREGISTRÉS

- Régime enregistré d'épargne retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenus de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)

L'histoire de Simone

« Je suis une femme active, hyperactive même ! Le travail, les clients, les enfants qui vont à l'école, la maison, les amis, le chalet les weekends, bref, c'est un tourbillon perpétuel. Mais je suis une personne de cœur et le bien-être des gens, l'environnement, les droits de la personne, me touchent beaucoup. Je voulais m'impliquer, mais comment ? Pas question pour moi de faire du bénévolat, pas le temps. Une de mes amies, Julie, qui travaille dans les placements m'a fait réaliser il y a quelque temps qu'un don peut tout aussi bien contribuer à faire avancer les causes qui me préoccupent.

J'y ai réfléchi, entre deux parties de soccer des enfants, pour réaliser que c'était une excellente idée pour une personne comme moi. Mon mari et moi faisons tous deux de très bons salaires qui nous permettent d'investir dans plusieurs types de placements boursiers. On y fait de bons et de moins bons coups. Ma conseillère en investissements (vous aurez deviné que c'est mon amie Julie) m'a fait comprendre les avantages à donner directement des titres de valeurs mobilières plutôt que de l'argent liquide. Alors, de temps à autre, je donne en fonction de mes résultats boursiers à quelques organisations, dont l'Accueil Bonneau. »



Le studio de musique et l'atelier d'art permettent aux usagers de s'exprimer lorsque les mots ne suffisent plus.

L'assurance vie

Le don par le moyen d'une assurance vie permet d'effectuer un don important avec un minimum d'investissement pour le donateur. Différents modèles de don d'assurance vie avec des attributs fiscaux propres à chacun sont possibles:

- Cession de propriété d'une nouvelle police d'assurance en faveur de la Fondation Accueil Bonneau. Il s'agit de souscrire à un contrat d'assurance vie, de le céder à la Fondation Accueil Bonneau et de la nommer bénéficiaire.
- Nomination de la Fondation comme bénéficiaire. Vous restez propriétaire de la police et nommez la Fondation comme bénéficiaire. À votre décès, la Fondation recevra le produit de la police d'assurance.

Un reçu fiscal sera remis pour chaque prime annuelle payée.

- Cession d'une police déjà en vigueur. Vous pouvez céder une police que vous détenez déjà et enregistrer la Fondation comme bénéficiaire.

Un reçu fiscal sera remis pour chaque prime payée ainsi que pour la valeur de rachat.

Un reçu fiscal sera remis à la succession pour la valeur totale reçue. Il est à noter que les primes annuelles ne sont pas sujettes au crédit d'impôt.

Vos conseillers financiers, juridiques et d'assurances sont les mieux placés pour vous guider vers un choix approprié et éclairé sur la question. De plus, sachez qu'il est possible d'acquérir une police d'assurance sur la vie de quelqu'un d'autre, comme un conjoint ou un enfant, si vous considérez que la prime est trop élevée ou si vous n'êtes pas assurable.

L'histoire de Marie-Ange

« Mon fils s'est perdu dans la drogue et l'alcool et il en est décédé, beaucoup trop tôt, à l'âge de 25 ans. Pendant plusieurs années, il revenait à la maison quelques semaines et retournait ensuite dans les rues de Montréal. Il a souvent fréquenté l'Accueil Bonneau et je leur en ai toujours été reconnaissante.

J'ai été fonctionnaire pendant près de 40 ans. À ma retraite, il me restait une police d'assurance vie provenant des avantages sociaux que m'offrait mon employeur.

On m'a encouragée à la transformer en assurance permanente puisqu'il n'y avait pas d'examen médical à subir. Je trouvais que c'était une bonne idée car, bien que pas malade, on ne sait jamais ce qui nous pend au bout du nez. Maintenant, je n'en ai plus besoin et mon conseiller financier, qui connaît l'histoire de mon fils, m'a suggéré de la céder à une œuvre de charité plutôt que de l'annuler. J'ai tout de suite pensé à l'Accueil Bonneau. »



Un service de fiducie et d'accompagnement financier est mis à la disposition des usagers de l'Accueil Bonneau.

Le fonds de dotation

Le fonds de dotation consiste à céder une somme à la Fondation Accueil Bonneau qui verra à l'administrer et à en assurer la perpétuité en ne versant que les intérêts à l'Accueil. Les modalités entourant sa création font l'objet d'un contrat liant la Fondation et le donateur.

Le donateur peut choisir lui-même le nom du fonds et perpétuer sa mémoire ou celle d'un être cher. Il est également possible de contribuer à un fonds de dotation déjà existant. Le fonds est mis en place au moment où le don est reçu par la Fondation. Il peut être constitué avant ou après le décès du donateur. Toutefois, un don effectué de son vivant permet d'en voir les retombées et de recevoir les informations financières s'y rattachant. La gestion des fonds est faite selon les mêmes politiques d'investissement en vigueur pour la Fondation. En accord avec les valeurs et volontés du donateur, cette forme de don permet de prolonger un geste de générosité dans le temps.

L'histoire de Gaby

« Mon mari Sam, décédé il y a quelques années, a eu beaucoup de succès en affaires. Les enfants ont pris la relève de leur père après qu'il ait succombé subitement à une crise du cœur. Il n'avait pas eu le temps de planifier grand-chose advenant sa mort et toute la famille s'est serré les coudes pour éviter un désastre financier potentiel. Les enfants ont pris le contrôle de l'organisation à pied levé et je leur en suis plus que reconnaissante. Je n'aurais pas aimé que tous les efforts de mon mari s'écroulent à la suite de son décès.

Avec tout ce tourbillon, nous n'avons pas pris beaucoup de temps pour honorer le travail de Sam et reconnaître son acharnement et sa grande générosité. Même extrêmement occupé, il prenait toujours le temps de donner à ceux qui étaient mal pris dans la vie. C'est pour cette raison que j'ai décidé de créer un fonds de dotation en son nom avec la Fondation Accueil Bonneau. Nous y avons fait du bénévolat en famille à quelques reprises et je suis convaincue que Sam aurait fait la même chose que moi ».



L'Accueil Bonneau gère 165 studios pour ceux qui entreprennent une démarche de stabilité résidentielle.

Le don testamentaire

Le don testamentaire, qu'il soit par legs particulier, legs à titre universel, legs résiduaire ou legs universel, peut contribuer significativement à diminuer les impôts d'une succession.

Il peut être constitué d'un montant en argent, de biens immobiliers, de placements ou d'une assurance vie. Le testament notarié a l'avantage d'éviter le processus de vérification obligatoire dans le cas d'un testament olographe ou d'un testament devant témoins. Les coûts liés à un testament notarié peuvent être moindres que ceux qu'engendrent, pour la succession, les deux autres formes de testament.

Vos conseillers juridiques et financiers sauront vous guider en fonction de votre situation propre.

L'histoire de Marc

« C'est à l'été 1981, quand j'avais 29 ans, que j'ai vraiment compris ce que ça fait de vivre dans la rue. Ma tendance à lever du coude m'avait fait perdre ma job. Je n'avais alors aucune économie, pas de blonde, et j'ai rapidement touché le fond du baril.

Pour oublier la honte que je ressentais, je me suis mis à boire encore plus. J'ai plus ou moins de souvenirs des 6 mois qui ont suivi, mais je sais qu'à plusieurs reprises, la seule nourriture que j'avais dans une journée venait de l'Accueil Bonneau.

Avec l'aide d'intervenants et malgré des rechutes, j'ai fini par sortir de la rue et me trouver un job dans une boucherie.

Je me considère très chanceux, 35 ans plus tard : j'ai repris la boucherie après que mon patron ait pris sa retraite et j'ai même quelques économies en poche. Pour moi c'est clair, je lègue tout ce que j'ai à l'Accueil Bonneau. Je parle en connaissance de cause: ces gens-là font vraiment une différence. »



427 Rue de la Commune Est, Montréal (Québec) H2Y 2L7 514 845-1565

Mise à jour : juin 2019